

Pisteur secouriste option ski nordique 2e degré

RS6373 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344
Formacode(s)	42806, 15411
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/08/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE L' INTERIEUR ET DES OUTRE-MER · SIRET : 11001401600015<https://www.interieur.gouv.fr/Accueil>

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 2 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ASS NATIONALE DIRECTEURS SERVICE PISTES	43183019900037	Former et organiser l'évaluation
NORDIC FRANCE	34840913700042	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Les titulaires du brevet national de pisteur secouriste option ski nordique ont qualité pour assurer la sécurité et le secours sur le domaine skiable nordique.

L'objectif de cette certification est de permettre aux pisteurs 1er degré de faire évoluer leurs compétences et ainsi pouvoir répondre à de nouvelles missions et attentes des gestionnaires.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire de cette certification possède les compétences suivantes en matière de Secourisme, gestion, aménagement, ... :

- Anticiper et organiser le fonctionnement d'un site ;
- Développer son rôle d'interface entre décideurs et techniciens ;
- Développer ses capacités d'adaptation aux problématiques locales.

I. - Secourisme

C1.1 - Être en mesure d'assurer les gestes de secourisme adaptés au milieu de la montagne

C1.2 - S'entraîner aux techniques nouvelles

II. - Techniques de sauvetage spécifiques

C2.1 - Maîtriser les techniques de sauvetage spécifiques:

- Connaître la technique de dégagement hélicopté ;
- Utiliser les connaissances de nivo-météorologie appliquée à la prévention et à la sécurité (secours en avalanche) ;
- Maîtriser les outils technologiques favorisant la recherche et la prise en charge rapide des blessés ;
- Connaître son environnement spécifique (topographie, navigation).

III. - Aménagement, entretien et sécurité

C3.1 - Assurer la sécurité et l'aménagement des pistes d'un domaine nordique (balisage/signalétique, matériel de protection, aménagement des pistes, entretien pré-hivernal et hivernal) :

- Connaître les engins de damage et maîtriser leur utilisation (dameuse, quad, motoneige) ;
- Connaître et appliquer la météorologie et de nivologie à l'entretien des pistes (connaissance du manteau neigeux,

application de la nivologie au damage);

- Maîtriser l'utilisation des engins de déplacement sur neige pour la sécurité du domaine et les interventions sur les victimes d'accident (quad, motoneige) ;
- Adapter l'environnement du domaine nordique aux conditions météorologiques, climatiques et de fréquentation

IV. - Administration et réglementation

C4.1 - Connaître les différentes normes associées à un domaine nordique ;

Connaître l'organisation générale du secours en montagne (structures et missions des services publics et des organismes privés de secours) ;

- Maîtriser l'organisation d'un domaine nordique ;
- Appréhender le fonctionnement des domaines de ski alpin, de la pratique du ski alpin ;
- Apprécier la situation du pisteur secouriste face à ses responsabilités ;
- S'informer sur les cas de jurisprudence.

V. - Accueil et gestion

C5.1 - Appréhender la gestion d'un domaine nordique (comptabilité, ressources humaines, management, marketing, communication, juridique) ;

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Code des communes ;
- Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne ;
- Décret n° 92-1379 du 30 décembre 1992 relatif aux formations de pisteur-secouriste et de maître pisteur-secouriste et modifiant le décret n° 91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- Arrêté du 8 janvier 1993 portant agrément des organismes chargés d'assurer les formations des pisteurs-secouristes et des maîtres pisteurs-secouristes ;
- Arrêté du 18 janvier 1993 relatif à la formation des pisteurs-secouristes, options Ski alpin et ski nordique ;
- Arrêté du 19 janvier 1993 relatif à la formation des pisteurs-secouristes, option Ski nordique premier degré ;

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

- Etre titulaire du brevet national de pisteur-secouriste, option ski nordique premier degré ;
- Avoir exercé pendant deux saisons hivernales la profession de pisteur-secouriste.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Avoir suivi la formation spécifique des candidats au brevet national de pisteur-secouriste, option Ski nordique deuxième degré.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury d'examen de ce brevet est constitué par le préfet du département où a lieu la formation.

Le jury est présidé par le préfet ou son représentant. Il comprend un représentant qualifié :

- des services du ministère chargé de la jeunesse et des sports ;
- de la direction générale de la police nationale ;
- de la direction générale de la gendarmerie nationale ;
- des maires d'une commune de stations de sports d'hiver supports du domaine nordique ;
- de l'association nationale des maires de stations de sports d'hiver et d'été ;
- de l'association départementale, interdépartementale ou régionale de ski de fond ;
- de l'Association nationale des pisteurs-secouristes ;
- de l'association France ski de fond.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/08/2028

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RS2974

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6373/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	7
Parcours menés à terme	6
Taux d'achèvement	86 %
Période	11/2023 – 03/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	7
Montant total engagé	15 400 €
Coût moyen par dossier	2 200 €
Durée moyenne	120 h
Période	08/2023 – 10/2024
France compétences	84 %
Reste à charge titulaire	8 %
France Travail	8 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.